

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

NIF : 0011.2601.9004553

Conformément aux dispositions de l'article 65 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, la Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Médéa informe les soumissionnaires qui ont participé à l'Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales publié dans les journaux "نيل" en date du 18/11/2025 et "Alger 16" en date du 19/11/2025 et sur les journaux électronique "interlignes" et "DZ watch" en date du 20/11/2025 relatif à la réalisation du projet « **Acquisition des équipements et outillage de travail sur réseau, acquisition de matériels d'intervention dans le cadre de l'achèvement de l'opération du transfert du service public de l'eau des communes vers l'Algériennes des eaux. W de Médéa,** » pour les lot N° 05,06,07,09 et 10 : *Qu'à l'issue de l'évaluation des offres les lots n° 05 et 10 ont été attribués provisoirement aux soumissionnaires cités ci-dessous et les lots n° 06,07 et 10 ont été déclarés infructueux.*

DESIGNATION DES TRAVAUX	ENTREPRISE ATTRIBUITE PROVISOIEMENT	NOTE TECH 45/70	MONTANT DE L'OFFRE AVANT VERIFICATION	MONTANT DE L'OFFRE APRES VERIFICATION	DELAI LIVRAISON	OBS
<u>Lot n°05</u> : Acquisition de deux (02) mini pelles	SARL TIRSAM Zone Industrielle Kechida - Batna NIF :000705022372244	69	14.000.000.00 DA	14.000.000.00 DA	15 jours	Moins disant
<u>Lot n°10</u> : Acquisition d'un camion tracteur (6x4).	SARL CHANGLING ALGEA Cité Lalla Fatima N'soumer Dar El Beida Alger Algeria NIF :000416096521694	63	17.850.000.00 DA	17.850.000.00 DA	15 jours	Moins disant
<u>Lot n°06</u> : Acquisition d'un camion plateau	Motif offre excessive					
<u>Lots</u> : 07 et 09	<i>Infructueux, aucun offre réceptionnée</i>					

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Médéa dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première date de publication du présent avis sur la presse nationale ou le BOMOP, conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public. Les soumissionnaires intéressés par les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication de l'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale.